N°5 - Octobre 2009

www.mairie3.lyon.fr

VILLE DE LYON 3E

Vision3

Le magazine des habitants du 3e arrondissement de Lyon

La rentrée scolaire

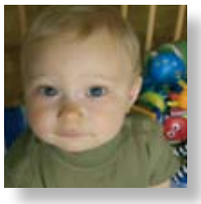

page 6

Macro

Petite enfance, rentrée scolaire : grandir et s'épanouir

page 12

Grand Angle

La Mairie d'arrondissement, bienvenue chez vous

Anti-prune •

Stationnement résidentiel dans le 3e arrondissement, mode d'emploi

Pour stationner tranquillement dans les zones à stationnement réglementé payant, la vignette de résident vous permet de bénéficier d'un stationnement à un tarif préférentiel dans votre arrondissement. Comment l'obtenir ?

Les conditions d'obtention et d'utilisation de cette précieuse vignette sont spécifiques. Le stationnement résident est accordé à toute personne possédant une voiture domiciliée dans un secteur concerné par le stationnement payant et délimité spécifiquement pour l'arrondissement. Deux vignettes maximum peuvent être délivrées par foyer. Les professionnels, les commerçants et les employés qui ont une adresse professionnelle dans l'arrondissement, mais qui n'y résident pas, ne peuvent pas en bénéficier. Pour obtenir cette vignette dans le 3e arrondissement, il suffit de se rendre à la Mairie du 3e avec la carte grise du véhicule, le bail de location ou la taxe d'habitation (obligatoire si location depuis plus d'un an), l'acte de propriété, et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF/GDF, téléphone, Internet, etc.). Pour les cas particuliers (étudiant, véhicule de société, véhicule en location, voiture neuve ou prêtée), adressez-vous à la Mairie du 3e qui vous renseignera. Trois forfaits, très avantageux, sont possibles : forfait journée à 2 €, forfait semaine à 6 € et forfait au mois à 14 €. Ces trois forfaits sont disponibles sur tous les horodateurs (paiement par pièces uniquement). La vignette se colle à l'intérieur du pare-brise sous étui plastique. Une fois la vignette apposée, vous pouvez acheter le ticket de stationnement résident à un horodateur ou à une borne automatique. La vignette et le ticket doivent être visibles de l'extérieur et placés en bas à droite du pare-brise. La vignette est valable un an à compter de la date d'obtention et peut être renouvelée en Mairie sur **www.mesdemarches.lyon.fr** rubrique transport. Un véhicule ne peut rester à la même place plus de 7 jours consécutifs, sinon il encourt une amende pour stationnement abusif. ||

Renseignements : www.lyon.fr

Nuits bruyantes •

Lutter contre le bruit

Le bruit constitue certainement l'une des nuisances les plus fortement ressenties par les habitants. Outre son impact sur la qualité de vie, il génère également des troubles prouvés sur la santé des personnes. En matière de nuisances sonores, votre Maire constitue l'interlocuteur privilégié. Il dispose des compétences nécessaires pour lutter contre les bruits de voisinage. Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) vient de publier, avec le soutien du ministère de la Santé et des Sports, un document à l'attention des mairies intitulé *Bruits de voisinage*. Les associations ou particuliers peuvent également largement tirer profit des informations consignées dans ce guide. Ce document est téléchargeable sur les sites Internet du CIDB et du Ministère de la Santé et des Sports. ||

www.bruit.fr / www.sante-sports.gouv.fr

Avocats et Conciliateurs de Justice, les permanences en Mairie

Les permanences-conseils en Mairie d'arrondissements sont assurées par des avocats volontaires désignés par le Bâtonnier et rémunérés par la Ville de Lyon. Trois avocats se répartissent aujourd'hui les permanences à la Mairie du 3e :

Le 1er et 3e mercredi du mois de 11 h à 13 h et les 1er et dernier samedi du mois de 9 h à 11 h

Toute personne majeure qui a un différent soit de voisinage, de fournisseur, ou familial, voire le recouvrement d'une dette, peut également avoir recours à un Conciliateur de Justice. Le Conciliateur est une personne bénévole nommée par le Premier Président de la Cour d'Appel dont la mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Il peut être utile en cas de désaccord et si un procès paraît disproportionné avec l'importance du problème. Le recours à un Conciliateur est entièrement gratuit et peut éviter les frais d'un procès.

Permanences du Conciliateur de justice en Mairie du 3e arrondissement :
Jeudi 8 octobre 2009 : 9 h à 12 h 30
Jeudi 5 novembre 2009 : 9 h à 12 h 30
Jeudi 19 novembre 2009 : 9 h à 12 h 30

Les enfants d'abord

« Afin de construire une ville toujours plus harmonieuse, nous pensons d'abord la ville comme un espace de tolérance, de rencontres, d'échanges, comme un lieu d'épanouissement pour les individus et d'expression pour les citoyens. Le 3e arrondissement doit cultiver l'art de vivre à la lyonnaise, la solidarité entre les habitants de tous âges, de toutes conditions, de toutes convictions. L'enfant est naturellement au coeur de ce projet humaniste lyonnais et notre équipe est particulièrement attentive à construire, à valoriser, à encourager tous les projets publics, associatifs ou privés de nature à renforcer la place de l'enfant dans la ville.

Notre arrondissement est le plus peuplé de Lyon, l'enfance et la petite enfance y tiennent naturellement un rôle important. 8 000 élèves de primaires viennent d'effectuer leur rentrée dans les 29 écoles publiques et les 5 écoles privées du 3e arrondissement. Pour l'accueil des plus petits, 29 établissements d'accueil, crèches, haltes-garderies et relais d'assistantes maternelles, municipaux ou associatifs, sont disponibles dans notre arrondissement. Mais la forte évolution démographique du 3e entraîne un retard en termes d'infrastructures que nous tentons d'anticiper. 85 places de crèche supplémentaires vont être créées prochainement : 55 pour la nouvelle ZAC de la Buire et 30 à Villeroy-Créqui. Dans le quartier Villette/Paul-Bert, les aménagements prévus place de Francfort seront l'occasion de la création d'une crèche d'entreprise. Nous allons par ailleurs augmenter les capacités d'accueil de « la souris verte » de 14 places. De même, côté école où l'ouverture du groupe scolaire Aimé Césaire à la rentrée 2010 sur la ZAC de la Buire permettra la création de 13 classes dans ce nouveau secteur résidentiel.

En plus de ces nouveaux aménagements qui permettront d'accueillir toujours plus d'enfants dans nos écoles et nos crèches, nous appliquons avec rigueur et enthousiasme les grandes orientations de la politique municipale, en plein accord avec Yves Fournel, Adjoint au Maire de Lyon délégué à l'éducation, la petite enfance et la place de l'enfant dans la ville. Qu'il s'agisse du Projet Educatif de Lyon, pour notre politique scolaire, ou du Projet social et éducatif pour l'accueil du jeune enfant à Lyon, nous sommes plus que jamais à l'écoute et aux services de tous. Un engagement concret, associant tous les acteurs, au plus prêt des besoins des familles.

Pour finir et pour illustrer ce souhait de proximité qui nous guide, nous sommes particulièrement heureux d'inaugurer avec ce numéro 5 de Vision, une nouvelle maquette de votre journal d'arrondissement, agrémentée d'un nouveau format et d'un ton encore plus proche de vos préoccupations. »

Thierry PHILIP ■■■
Maire du 3e arrondissement de Lyon

Directeur de la publication : Thierry PHILIP
Rédacteur en chef : Jean-Pierre TROADEC
Secrétariat de rédaction : Annick NICOLAOU
Mairie du 3e - 215, rue Duguesclin
69423 Lyon Cedex 03 - Tél : 04 78 95 83 50
mairie3@mairie-lyon.fr - www.mairie3.lyon.fr
Rédaction : Extra
25 rue de Sèze 69006 Lyon
Tél : 04 72 75 92 45
Crédit photos, illustrations :
Mairie du 3e - DR
Réalisation/Edition : Crayon Bleu
118 rue Moncey 69003 Lyon
Tél : 04 72 61 09 99
www.crayonbleu.com
Impression : Fot Imprimeurs
56 000 exemplaires

Sage décision •

Conseil des Sages, l'appel du 19 juin

Innovation dans le 3e arrondissement, le premier Conseil des Sages, s'est réuni en juin dernier. Regroupant associations et bénévoles, cette nouvelle instance poursuit un but majeur : rendre la vie de nos aînés plus facile et plus agréable.

Le 19 juin dernier, le Conseil des Sages se réunissait pour la première fois à la Mairie du 3e en présence de Thierry Philip, Maire, de Philippe Castets, Adjoint délégué aux Seniors et à la Santé et de Josette Faure, Conseillère d'arrondissement déléguée aux Seniors. Lieu de réflexion, d'évaluation et d'échanges, cette nouvelle instance réunit associations, bénévoles, mais également Conseils de quartier et Comités d'Intérêt Local (CIL), souhaitant s'impliquer directement auprès des personnes âgées. Le rôle du Conseil des Sages est multiple. « *Tout d'abord lutter contre l'isolement* » précise Philippe Castets. « *Pour cela, nous allons améliorer la communication relative aux activités proposées aux seniors.* » Ensuite, le Conseil des Sages entend développer les micros-réseaux de voisinage, qui permettent d'assurer un vrai soutien de proximité (voir article page 11 : Atout cœur). Il coordonnera également différentes actions en matière de prévention, notamment contre les chutes, la mauvaise alimentation ou la dégradation physique. « *De petits combats quotidiens qui peuvent être gagnés avec l'appui d'institutions qu'il faut savoir mobiliser.* » souligne Josette Faure. Enfin, le Conseil des Sages travaillera sur l'aménagement de la ville, trop souvent inadaptée à nos aînés : trottoirs élevés, feux rouges trop courts, trajets sans bancs, bus éloignés des trottoirs, logements et résidences obsolètes… Si des ateliers de travail fonctionnent maintenant en continu, le Conseil des Sages se réunira en séance plénière chaque trimestre afin de faire le point avec les adjoints concernés. II

Si vous souhaitez y participer, contactez Philippe Castets au 04 78 95 83 50.

Cuisine et dépendances •

Résidence Constant, évolution en douceur

A partir de 2011, la résidence pour personnes âgées de la rue Constant à Montchat sera rénovée pour devenir un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à l'horizon 2013.

Pierre Hémon, Adjoint délégué aux Personnes âgées à la Mairie centrale et Thierry Philip, Maire du 3e arrondissement, ont présenté le 10 juillet dernier l'évolution programmée de l'offre de logements pour les seniors dans le 3e arrondissement. Le projet sur l'ensemble de Lyon prévoit la rénovation de dix-huit résidences pour personnes âgées (RPA) ou EHPAD dans les prochaines années. Parmi les chantiers programmés, la résidence Constant de Montchat subira des travaux à partir du début de l'année 2011, pour devenir un EHPAD à but non lucratif. Une évolution nécessaire souhaitée par tous les acteurs concernés (Conseil général, Ville de Lyon, associations…). En effet, si la politique actuelle de la ville vise à redynamiser le maintien à domicile, qui concerne 97 % de la population des seniors, il est nécessaire d'augmenter le nombre de places en EHPAD, car les besoins vont rapidement croître dans les prochaines années. Si cette annonce avait suscité une émotion bien compréhensible de la part des 24 résidents actuels de la résidence, Thierry Philip a levé les craintes en précisant que ceux-ci ne devraient pas quitter leurs locaux avant la fin de l'année 2010. A l'amorce des travaux, les habitants de la résidence Constant seront relogés prioritairement dans d'autres RPA de la ville s'ils le souhaitent, ou pourront continuer à vivre dans le quartier de Montchat, conformément à la nouvelle politique municipale centrée sur le maintien à domicile. Un « plan B » prévoit, cours Docteur Long, la création de trois studios équipés, type RPA, qui partageront une pièce commune. Sept autres studios, offrant le même type de prestations que l'actuel RPA sont également envisagés au troisième étage de la résidence Constant. La Mairie du 3e entreprendra dès cet automne des échanges avec le Comité d'Intérêt Local de Montchat (CIL), le Conseil de quartier et les associations pour finaliser ce projet. II

3 questions à :

Pierre Philippe Castets
Adjoint chargé des seniors et de la santé

Tout d'abord, pourquoi avoir accepté cette délégation ?

J'ai souhaité cette délégation. Les 15 000 seniors du 3e représentent un public très hétéroclite et passionnant. Du jeune retraité, autonome et très actif, jusqu'aux personnes âgées et parfois très dépendantes, la plupart des questions d'aménagement de la ville mais aussi d'animation au quotidien (activités sportives, culture, santé, alimentation…) concernent les seniors. Après une première année de mandat, nous avons voulu comprendre comment lutter contre la spirale qui conduit à l'isolement, et essayer de proposer quelques pistes de progrès. J'ai voulu comprendre également comment le tissu associatif intervenait aux côtés des structures officielles de la Mairie et du Conseil général. Deux exemples : comment se fait-il qu'à 800 m du second centre d'affaires de France, une personne vive au milieu des excréments de ses animaux et que les voisins nous alertent du fait des odeurs ? Comment se fait-il que nous soyons arrivés à une telle incompréhension sur le dossier de la résidence Constant, ouvert depuis 3 ans ! Dans le premier exemple, ni les voisins, ni la famille, ni les services sociaux n'ont pu déclencher l'alarme. Dans le second exemple, ce fut douloureux pour les résidents et parfois kafkaïen pour l'élu de proximité.

Quelles solutions avez-vous proposé ?

Le premier exemple illustre parfaitement la spirale de l'isolement : la solitude et l'ennui progressivement aggravés par des problèmes physiques et psychologiques. Nous avons mis en place depuis une cellule d'alerte qui réunit tous les institutionnels pour apprendre à réagir ensemble sur les cas aigus. Nous avons également créé en juin le Conseil des Sages (voir p.2) qui a pour vocation de travailler sur 4 axes : l'animation, la prévention, les réseaux de voisinage, l'aménagement. Le cas de la résidence Constant, illustre les « dérives » techniques et administratives. Il ne s'agissait pas tant pour les élus de proximité de contester l'objectif poursuivi que de faire changer la méthode en partant d'abord des cas individuels de chaque résident. Après 12 mois de tensions, Thierry Philip a obtenu le respect de cette approche sans déroger à l'objectif initial.

Quels sont vos axes de progrès?

Nous devons avoir une action plus transversale sur l'habitat et le sport avec mes collègues Catherine Panassier et Abdel Achache. Nous voulons également faire progresser l'arrondissement sur des sujets basiques comme l'installation de bancs, l'éclairage, la durée des feux rouges, autant de dossiers à traiter avec Laurent Peiser. Et puis, je souhaite multiplier, encourager les bénévoles qui font des gestes de solidarité tout simples : rendre visite à un voisin, aller boire un café avec lui, organiser une sortie ensemble, des gestes aux retombées sociales, financières et économiques inestimables à l'échelle de l'arrondissement. Enfin, le réseau de gérontologie qui s'occupera de la coordination des professionnels pour faciliter le maintien à domicile. Un réseau vient compléter notre dispositif pyramidal : Cellule d'alerte pour les cas aigus, réseau de gérontologie, Conseil des Sages pour fédérer le tissu associatif et de bénévoles.

Laurent Peiser,
Adjoint au commerce local, à l'artisanat et à l'occupation de l'espace public

Une de vos principales délégations concerne l'espace public ? Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Nous agissons principalement sur la voirie, afin d'améliorer les déplacements quotidiens. Nous nous appuyons sur les Comités d'Intérêt Local et les Conseils de quartier pour identifier les zones à traiter et nous réalisons des aménagements qui améliorent la sécurité, notamment des piétons et facilitent le déplacement des personnes handicapées. Beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire. Une de nos priorités est le développement des modes doux, notamment des vélos avec l'aménagement de la rue Rebatel cette année, et d'autres rues dans les années à venir. En matière de voirie, tout le monde doit trouver sa place : piétons, cyclistes, automobilistes. L'occupation de l'espace public est également temporaire, nous assurons le suivi des emprises des chantiers sur la voirie, et ils sont nombreux dans le 3e arrondissement, afin qu'ils génèrent le moins de nuisances possibles sur les déplacements.

Quels sont vos projets actuels en matière de commerce et d'artisanat ?

Nous allons accompagner, avec mon collègue Philippe Jeantet, le développement du marché du commerce équitable qui se tient désormais tous les mois place Antonin-Jutard. Nous avons également pour 2010 un projet de marché du soir sur le quai Victor-Augagneur. En matière de dynamisation commerciale, nous allons stimuler l'implantation et le maintien d'activités économiques rue Montebello ou encore rue du Dauphiné. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les associations de commerçants, très dynamiques sur le 3e, pour faire aboutir leurs projets d'animation. Une animation autour du meuble, en collaboration avec l'association des commerçants du cours de la Liberté, se prépare pour 2010. Une quinzaine commerciale est prévue place Sainte-Anne, sans oublier les animations proposées par les associations de commerçants de Montchat ou de la place Rouget-de-L'Isle.

Qu'est ce qui guide votre action ?

L'objectif global de mes actions est d'améliorer la vie quotidienne des habitants de l'arrondissement et d'aider à son développement. C'est à mon sens la mission d'un élu d'arrondissement qui est un élu de proximité.

Anne Brugnera, Conseillère municipale déléguée aux Affaires scolaires et à la Petite enfance à la Mairie du 3e arrondissement

Claudine Richner, Conseillère d'arrondissement déléguée aux Affaires scolaires

L'enfant dans la ville

Petite enfance, rentrée scolaire : grandir et s'épanouir

L'enfant est plus que jamais au coeur du projet humaniste lyonnais et votre équipe municipale s'efforce de construire, de valoriser et d'encourager tous les projets publics, associatifs ou privés de nature à renforcer la place de l'enfant dans la ville. Qu'il s'agisse de l'accueil de la petite enfance ou de la politique scolaire et périscolaire, Vision vous accompagne et vous guide pour cette rentrée.

Ecole primaire : un projet éducatif ambitieux

Le 2 septembre dernier, 33 000 petits lyonnais ont pris le chemin de l'école maternelle et élémentaire, dont près de 6 700 dans le 3e arrondissement, auxquels s'ajoutent 1 300 élèves scolarisés dans l'enseignement privé. En primaire, l'éducation est une compétence partagée entre l'Education nationale et la Ville. La Ville de Lyon est propriétaire des locaux des écoles publiques dont elle assure la construction, l'entretien, et le fonctionnement. Au-delà de ces compétences obligatoires, la Ville de Lyon a choisi de mener une politique éducative ambitieuse en mettant en place un Projet Educatif Local pour tous les temps de l'enfant. L'éducation est un enjeu majeur du développement social et économique de la cité. L'école joue bien sûr un rôle primordial et toutes les ressources éducatives sont mobilisées pour enrichir et soutenir le travail des équipes pédagogiques et ouvrir l'école sur son environnement.

« Une attention particulière est portée aux enfants les plus en difficulté et aux quartiers sensibles. Nous intervenons également sur le temps de l'enfant avant et après la classe » explique Anne Brugnera, Conseillère municipale, Déléguée aux Affaires scolaires et à la Petite enfance à la Mairie du 3e arrondissement. *« Accueils du matin et du soir, restauration scolaire, ateliers sportifs, culturels et d'accompagnement à la scolarité…, la Ville propose une offre diversifiée qui intègre une part importante d'acteurs associatifs dans tous les quartiers, étroitement associés à notre projet éducatif »* Cette offre favorise la mixité sociale et culturelle. Dans ce cadre, écoles et associations unissent leurs efforts. Par son investissement et dans la logique de sa démarche de Ville éducatrice, Lyon coordonne, impulse et soutient les efforts de tous - enseignants, personnels de

Le nouveau groupe scolaire Aimé Césaire

La dynamique démographique du 3e arrondissement conduit à l'ouverture de nouvelles classes chaque année. Des manques subsistent sur certains secteurs de l'arrondissement. L'ouverture d'un nouveau groupe scolaire sur la ZAC de la Buire prévue pour la rentrée 2010 permettra l'ouverture de 12 classes dans ce nouveau secteur résidentiel.

© Dasconville et Dalmais – Architectes et Associés

la Ville, associations, parents - pour la réussite et l'épanouissement de tous nos enfants. 4 500 élèves lyonnais partent par exemple chaque année en classe de découvertes. *« Pour favoriser la réussite des élèves, la Ville de Lyon alloue des crédits annuels aux écoles maternelles et élémentaires. Une école élémentaire de 10 classes reçoit en moyenne 18 000 € par an. Chaque groupe scolaire bénéficie d'une bibliothèque, d'une salle nouvelles technologies dotée de 15 ordinateurs connectés à Internet… »*. précise Anne Brugnera. La Ville de Lyon a également créé une aide à l'intégration scolaire, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale, destinée aux familles en grande précarité matérielle. Modulée en fonction de la situation et de l'évaluation des besoins de l'enfant, elle permet la prise en charge totale ou partielle de la restauration, des classes de découverte, et des frais liés à la scolarité.

Enfin, rappelons que pendant le temps libre, la Ville soutient les accueils de loisirs des 3/16 ans, en organisant les Mercredis de Lyon et Divertisports, et en apportant des financements et des locaux aux associations partenaires du Projet Educatif Local.

Les élus d'arrondissement assurent quant à eux un rôle de proximité, d'intermédiaire entre les écoles, leurs directeurs, les parents d'élèves et les différents services. *« Instaurer un lien plus régulier avec les familles est un des objectifs de notre équipe ; »* souligne Claudine Richner, Conseillère d'arrondissement, déléguée aux Affaires scolaires à la Mairie du 3e arrondissement. *« Pour cela deux nouveautés lors de ce mandat : La création d'un site Internet dédié aux parents d'élèves est en projet et nous avons organisé nos premières réunions avec les représentants des parents d'élèves en Mairie. »* Favoriser la réussite éducative des enfants et répondre aux besoins des familles, tels sont les objectifs de la Ville. Pour en savoir plus, la Ville de Lyon vient de publier le « guide de la rentrée 2009 / 2010 » disponible à la Mairie du 3e. Extrêmement pratique et détaillé, cet outil souligne l'engagement concret de la municipalité au service d'un projet éducatif global fédérant les familles, les personnels municipaux, le monde enseignant, le secteur associatif pour accompagner tous les enfants sur le chemin de l'école et sur le chemin de la vie. II

Le Projet éducatif de Lyon

Mis en œuvre en 2002, le Projet Educatif Local (PEL) place l'enfant au coeur d'une démarche partagée par l'ensemble des acteurs et notamment les parents. Il concerne les 67 000 enfants et adolescents de 2 à 16 ans. La mission PEL travaille avec l'ensemble des directions de la Ville et avec 300 associations et établissements publics partenaires qui oeuvrent sur tous les temps de l'enfant.

Objectifs

- la réussite scolaire de tous en contribuant à la mission éducative de l'école
- l'épanouissement, ouverture au monde et développement des potentialités
- l'éducation au vivre ensemble et à la citoyenneté

Principes

- articuler les temps scolaire, périscolaire, temps libre pour une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant
- mettre en cohérence les acteurs éducatifs et conforter la place des parents
- territorialiser pour faciliter la mise en réseau, la mobilisation, et l'expérimentation, en particulier dans les territoires prioritaires
- construire des parcours personnalisés pour les enfants en difficulté

Pilotage

6 coordonnateurs territoriaux et trois conseillers techniques assurent une cohérence à l'échelle de la Ville et un appui aux projets des directeurs, enseignants, professionnels et responsables des structures associatives, des parents et leurs représentants.

Le 3e arrondissement, c'est :

- 31 écoles publiques dont
16 écoles maternelles
15 écoles élémentaires
auxquelles il faut rajouter **5 écoles privées**

- 6 700 élèves scolarisés dans l'enseignement public
- 1 300 élèves scolarisés dans l'enseignement privé
- 241 classes avec une moyenne de 29 enfants par classe

Petite enfance : le 3e voit grand

Avant de les accompagner sur le chemin de l'école, une des premières préoccupations des nouveaux parents est de trouver un mode de garde adapté pour leur enfant. Dans le 3e arrondissement, les solutions proposées par la collectivité sont nombreuses et diverses avec une trentaine d'établissements spécialisés. Priorité de ce mandat, aller plus loin en termes de places, d'informations et de services. Avec près de 100 000 habitants, soit 19 % de la population, le 3e arrondissement est le plus peuplé de Lyon. 3 900 de ces habitants ont moins de 3 ans et l'arrondissement enregistre entre 1 500 et 2 000 naissances par an.

Afin d'accueillir au mieux ces « nouveaux » habitants, l'offre d'équipements adaptés aux différents besoins de la petite enfance est particulièrement riche dans le 3e. 29 Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) : crèches, bien sûr, mais aussi haltes garderies et relais d'assistances maternelles, proposent aujourd'hui 830 places, pour les enfants de 0 à 3 ans, dont près de la moitié en structures municipales. Mais les places en crèche ne sont jamais suffisantes, notamment en raison de la forte évolution démographique de notre arrondissement, évolution que l'équipe municipale essaie toujours d'anticiper.

85 places de crèche supplémentaires seront donc créées prochainement dans l'arrondissement : 55 pour la nouvelle ZAC de la Buire et 30 à Villeroy-Créqui. Dans le quartier Villette/Paul-Bert, les aménagements prévus place de Francfort seront l'occasion de créer une crèche d'entreprise. Parallèlement, les capacités d'accueil de la crèche « Une souris verte », rue Saint-Antoine, seront augmentées de 14 places. « En plus de ces nouveaux aménagements qui permettront d'accueillir toujours plus d'enfants, nous souhaitons pouvoir mettre en place le Point Accueil Information et Inscription. Situé dans les locaux de la Mairie du 3e, ce guichet unique permettra aux parents de trouver toutes les informations nécessaires, de s'inscrire, mais aussi de pouvoir rencontrer une personne compétente pour les aider dans leurs démarches. » annonce Anne Brugnera. Véritable service public, ce guichet unique assurera le suivi des nombreuses familles qui, chaque année, sollicitent la Mairie du 3e sur les questions de la petite enfance. Ce service permettra le rapprochement et le travail conjoint de tous les professionnels du secteur assurant ainsi une mission d'observatoire qui permettra à la Mairie du 3e de réagir et de s'adapter plus rapidement aux nouvelles demandes des familles.

Nouveau : le guide accueil petite enfance du 3e arrondissement

Pour aider les parents dans leurs démarches et leurs recherches, une brochure très complète vient également d'être réalisée par la Mairie du 3e. Cet outil innovant, issu d'un travail commun de l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance, contient des informations générales et les présentations détaillées de toutes les structures d'accueil

Les différents modes de garde

Mode d'accueil individuel
- L'assistante maternelle
- L'assistante maternelle salariée d'une crèche familiale
- La garde à domicile
- Le relais d'assistantes maternelles (RAM)

Mode d'accueil collectif
- Les multi accueils
- Les crèches familiales
- Les crèches parentales
- Les micro crèches

Modalités d'inscription en crèche municipale

Après un contact téléphonique avec la crèche municipale de votre choix, un rendez-vous est fixé avec la directrice. Un dossier informatique est alors constitué afin de présenter votre dossier à la commission d'admission, si le temps de garde souhaité est supérieur à 20 h par semaine. Votre demande peut être étendue à plusieurs crèches municipales de l'arrondissement. La liste des pièces administratives à apporter vous est communiquée par la directrice. Pour l'accueil occasionnel (moins de 20 h par semaine), les inscriptions se font directement auprès de la directrice de la crèche souhaitée.

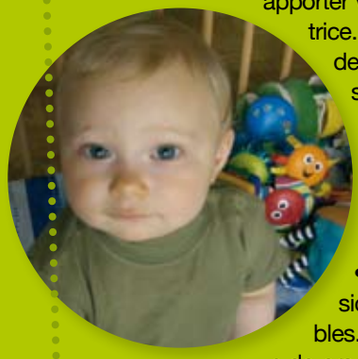

L'organisation des Commissions d'admission

Dans chaque arrondissement, il existe une Commission chargée :

• d'établir les possibilités d'admission en fonction des places disponibles.

• de proposer au Maire de Lyon le choix des enfants à admettre dans l'ensemble des établissements municipaux.

Elle est composée :

• du Maire d'arrondissement concerné ou son représentant (Adjoint à la petite enfance)

• du responsable de la Direction de l'Enfance ou son représentant (Coordinatrice crèches)

• des directrices des structures municipales de l'arrondissement ou leurs représentantes

• du médecin du service Mode d'accueil et adoption du Conseil général et/ou des puéricultrices de secteur

• d'un représentant des parents élu par les représentants des parents élus dans chaque établissement municipal.

Le rôle de la Commission d'admission

Elle a pour objectifs de favoriser la mixité sociale, la mixité d'accueil, la mixité d'âge, l'optimisation de la gestion des crèches et les besoins des enfants et des familles tout en prenant en compte les contraintes physiques et organisationnelles de chacun des établissements. La Commission donne son avis au Maire de Lyon sur le choix des enfants à accueillir. Elle propose une liste d'enfants dont le nombre correspond au nombre de places disponibles. De plus, elle inscrit sur liste d'attente un nombre d'enfants d'âge panaché. Cette liste permet l'admission d'enfants en cas de désistement.

Après le choix de la Commission d'admission

La décision est communiquée par courrier aux parents dans un délai de quinze jours par le Maire d'arrondissement. En cas d'acception, les parents disposent de dix jours pour contacter l'équipement proposé et fixer la date d'un entretien d'admission avec la direction.

Pour plus d'informations, consulter le règlement intérieur des établissements municipaux d'accueil d'enfants :
www.lyon.fr/static/vdl/contenu/enfance/pdf/reglement.pdf

de jeunes enfants de l'arrondissement. Il est disponible en Mairie du 3e arrondissement et dans les structures petites enfances.

Un projet social et éducatif pour l'accueil du jeune enfant à Lyon

Afin de répondre à une exigence réglementaire (décret du 1er août 2000), la Ville de Lyon a établi son projet social avec la collaboration active de tous les partenaires intervenant dans le secteur de la Petite Enfance. Au-delà d'une réponse à une obligation réglementaire, ce document affiche une volonté politique de mieux répondre aux demandes de plus en plus diversifiées des familles. « Il se veut un outil d'intégration et d'adhésion sociale, de lutte contre les exclusions, de participation à l'éducation des futurs citoyens, de soutien aux savoir-faire parentaux, d'aide à la prise en charge des enfants en situation de handicap ». ajoute Anne Brugnera.

Les axes prioritaires sont les suivants :

Information et participation : mise en place de Points Accueil Inscription Petite Enfance dans les mairies d'arrondissement (en cours dans le 3e), élections de représentants de parents dans les crèches municipales et sollicitations pour une participation des parents à des activités pédagogiques ou ludiques avec les enfants.

- Complémentarité et souplesse : ouverture d'établissements avec des horaires élargis (ex. Mirabilis dans le 3e), ouverture les mercredis et vacances scolaires aux enfants de 2/4 ans scolarisés. Soutien d'une offre d'accueil individuel de qualité avec la création de Relais d'Assistantes Maternelles.

- Écoute et accompagnement : soutien et développement de lieux d'accueil enfants-parents (le Jardin Couvert dans le 3e), organisations locales de soirées débats en direction des familles, développement des actions permettant de créer du lien social dans les quartiers.

- Accessibilité : possibilité d'accueil en urgence selon des critères définis collectivement. Ouverture de tous les établissements à l'accueil des enfants en situation de handicap avec un accompagnement des professionnels.

- Ouverture et partenariat : développement des actions culturelles et artistiques pour les enfants. Meilleure collaboration avec les professionnels de l'insertion afin de faciliter et d'accompagner les retours à l'emploi.

- Accueil de qualité par des professionnels qualifiés dans des locaux adaptés: important plan de rénovation et de mise aux normes des établissements, développement d'un plan de formation pour accompagner l'évolution des pratiques et des services.

Le projet social de la Ville de Lyon, décliné ensuite dans chaque établissement d'accueil, est un outil de référence pour suivre et adapter les fonctionnements des établissements à l'évolution de l'environnement social. Il permet de proposer une offre d'accueil de qualité au plus près du besoin des familles. II

"Ma tante" à la cote

Les bonus du Crédit Municipal de Lyon

Jouxtant la Mairie du 3e rue Duguesclin, le Crédit Municipal de Lyon, spécialisé en prêt sur gage, est un service public qui se substitue bien souvent aux banques classiques, surtout dans la période économique actuelle depuis 1810 et le décret napoléonien du 23 mai qui créa le Mont de Piété de Lyon. Le principe est connu : vous avez besoin d'un prêt. Vous déposez en garantie un objet de valeur évalué par un expert. Vous remboursez le prêt et les intérêts à échéance, avant que l'objet (un bijou dans 90% des cas) ne soit mis aux enchères. 120 personnes ont recours à cette solution chaque jour pour des prêts moyens de 350 €. L'établissement propose également un micro-crédit social et un micro-crédit professionnel réservé aux chômeurs de longue durée créant leur activité. Un bon coup de pouce.
Crédit Municipal de Lyon - 221 rue Duguesclin – 04 72 60 63 63

Le 3e pulse !

Association « Aimez-vous Brahms ? »

Un hommage certainement, mais rien à voir avec le compositeur ni avec le film ou le roman éponyme de Françoise Sagan, l'association « Aimez-vous Brahms », installée rue Chaponnay dans le 3e, est née de la fusion de trois labels lyonnais de musiques électroniques dans un but de mutualisation de moyens et de professionnalisation de projets artistiques. S'inscrivant dans la politique de la Ville de Lyon dans le domaine des musiques actuelles, l'association regroupe une dizaine de bénévoles et une trentaine d'artistes. Elle assure la production de spectacles et de tournées (Plus de 70 événements la saison dernière).
Contact : aimezvousben@free.fr

Travail à la maison

La maison de l'emploi ouvre ses portes à la Part-Dieu

Guichet unique des partenaires du Services public de l'emploi (Etat, Pôle Emploi et Ville de Lyon), la Maison de l'Emploi et de la Formation a inauguré son siège à la Part-Dieu au printemps dernier. Cet espace d'accueil, d'information et d'orientation a pour mission de favoriser l'accès et le retour à l'emploi ainsi que la création d'entreprise. Disposant de trois antennes dans d'autres arrondissements, elle propose un accompagnement personnalisé et de proximité.
Maison de l'Emploi et de la Formation
Atrium - Part Dieu 04 78 60 20 82

Inspirez ? Respirez !

Guide des sports de Lyon 2009/2010

Réalisé par l'Office Municipal des Sports, la nouvelle mouture du guide des Sports de Lyon est disponible à la Mairie du 3e, les offices de tourisme et les clubs sportifs. Il recense l'ensemble des activités sportives praticables à Lyon, que se soit au sein d'une association sportive, en compétition ou en loisir. 90 sports, plus de 300 clubs et événements y sont présentés. 8 pages sont consacrées au 3e arrondissement. Plus d'excuse pour ne pas vous bouger !

On vous pose une colle

Un timbre à la mémoire d'Etienne Dolet

Grand humaniste du 16è siècle, imprimeur érudit et défenseur des libertés, mort sur le bûcher pour hérésie, le lyonnais Etienne Dolet voit sa mémoire ravivée grâce à l'action de l'association laïque lyonnaise des amis d'Etienne Dolet. Plus de 100 villes françaises ont déjà donné son nom à une rue ou une place, dont le 3e arrondissement de Lyon. Dernièrement, c'est un timbre hommage au 500è anniversaire de sa naissance qui vient d'être émis par la Poste, à plus de 2 millions d'exemplaires. Une action soutenue par la Mairie du 3e et qui restaure le souvenir de ce grand homme auprès du grand public.
www.amis-etienne-dolet.com

Vélo taxi seniors

Il n'y a pas d'âge pour se déplacer en tricycle

Ecolo, rigolo, économique et bien pratique, les vélos taxis Cyclopousse sont un nouveau service réservé aux seniors et une bonne solution pour les déplacements de proximité dans votre quartier. Expérimenté en 2008 à Montchat, ce tricycle aménagé permet de transporter confortablement et en toute sécurité une ou deux personnes, de porte à porte, entre la Part-Dieu et les berges du Rhône. Pour toutes vos sorties, courses, rendez-vous ou simple promenade, réservez votre cyclopousse au 0 811 46 53 46. Du mardi au vendredi jusqu'au 6 novembre.

Tour de taille •

Le nouveau profil des Halles de Lyon – Paul Bocuse

Depuis 2005, 20 nouveaux exploitants se sont installés aux halles et 14 « anciens » ont rénové leur point de vente. Aujourd'hui les Halles de Lyon - Paul Bocuse regroupent sur 6 400 m² 58 activités différentes, 38 points de ventes, 5 restaurants et plus de 400 salariés. On recense 1,2 million de visiteurs chaque année, générant un chiffre d'affaires annuel de 23 millions d'Euros. Un bel appétit... II

Atout cœur •

La Mairie du 3e donne des couleurs à l'automne

La mairie du 3e a la volonté de rompre l'isolement des seniors et de renforcer les liens de voisinage. C'est pourquoi, en avant première de la Semaine Bleue 2009, elle organise un spectacle gratuit : ***« Cocktail danses et sons du 3e »***, à la Bourse du travail, le mercredi 7 octobre 2009 à partir de 14 h 30. Les participants seront invités à porter pour l'occasion un foulard de couleur.

Il y a plus de 15 000 habitants de plus de 60 ans dans notre arrondissement, dont 2 000 ont plus de 85 ans, et ont besoin d'amis.

Devenir un ami des Seniors du 3e, un « As de cœur », c'est accepter d'aller saluer ses voisins, d'arroser leurs géraniums, de boire un café ensemble, ou d'organiser une sortie, comme le spectacle du 7 octobre par exemple.

Etre AS de Cœur du 3e, ce n'est pas une question d'âge, c'est un petit geste d'entraide intergénérationnelle qui peut devenir un formidable élan de solidarité si vous êtes nombreux à participer.

Faites vous connaître, devenez un AS de cœur du 3e ! Remplissez un coupon et déposez votre réponse dans l'urne à l'entrée du spectacle le 7 octobre.

Le 3e bouge, bougez avec le 3e ! II

Accès : Métro Ligne B « place Guichard »

Bus : 25 et 99

Tramway T1 : arrêt «Palais de Justice - Mairie du 3e»

De l'ombre à la lumière •

65e anniversaire de la libération de la prison Montluc

Le 24 août dernier, Thierry Philip commémorait devant la prison de Montluc la libération de ce haut lieu de l'histoire lyonnaise, la prison de Jean Moulin et de 7 000 autres prisonniers qui y vécurent l'enfer. Les associations d'anciens combattants et d'anciens détenus étaient présentes aux côtés des autorités civiles et militaires. Après avoir rendu hommage à Georges Tassani, un des derniers rescapés de Montluc absent pour cause de maladie et malheureusement décédé le 1er septembre, Thierry Philip a rappelé le martyre des prisonniers et est revenu sur l'honneur de ceux qui, malgré les tortures, ont su garder le silence face aux bourreaux de du nazisme. Le projet de faire de Montluc un haut lieu de mémoire est en cours, pour ne jamais oublier. II

Reconnaissance •

Georges Tassani s'est éteint

Georges Tassani nous a quitté le 1er septembre dernier à l'âge de 87 ans. Entré dans la Résistance en 1943, Il fut arrêté par la gestapo en mars 1944 et interné à Montluc. Déporté sans avoir rien avoué sous la torture, il eut le triste privilège de connaître sept camps avant sa libération en 1945 par l'armée britannique. Médaillé de la Résistance, Georges Tassani dit « Jo » a reçu l'insigne de Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur en 2006. Georges Tassani a indéniablement marqué de son empreinte l'histoire de la Résistance et Lyon perd une figure majeure du combat pour la mémoire. Thierry Philip rappelait lors de la cérémonie de la libération de la prison Montluc que l'ancien président de l'association des Rescapés de Montluc et Internés et Déportés de la Résistance, ne « s'était jamais totalement remis de cette période d'enfermement dans cette prison, des interrogatoires et de la déportation et que pour cette raison, il a témoigné infatigablement jusqu'au bout. » II

Les bio quartiers •

Montchat cultive son image

Dans le quartier de Montchat, la mode est au bio. Après le marché bio de la place Henri, qui remporte un succès grandissant chaque mercredi, certains commerçants proposent désormais la livraison de paniers bio à domicile. Cantines scolaires, foyers et restaurants s'y engagent également de plus en plus régulièrement. Enfin, du côté des jardins ouvriers sur les hauteurs de Montchat, il y a longtemps que l'on a interdit l'usage de produits chimiques à la faveur du tout naturel. Dans un quartier ou les potagers ne manquent pas, le 100% bio pourrait devenir la norme.

C'est décidé près de chez vous

La Mairie d'arrondissement, bienvenue chez vous

Plus de démocratie, plus de proximité, plus d'écoute et de présence sur le terrain, plus de services…, c'est un peu tout ça, une Mairie d'arrondissement. Zoom sur le fonctionnement d'un véritable outil de décentralisation.

Petit rappel historique

Adoptée dans le contexte de la loi de décentralisation (dite Loi Deferre) du 2 mars 1982, la loi PML (Paris-Marseille-Lyon) fixe un statut administratif particulier aux trois villes françaises les plus importantes en terme de population. Lyon est divisée de longue date en arrondissements. Les 9 arrondissements de Lyon ont été créés entre 1852 et 1964. Le 3e arrondissement, créé sur feu la commune de la Guillotière est un des plus anciens (1852). C'est donc à partir de 1982 que les anciennes mairies d'arrondissement sont transformées en structures élues à l'échelon local. Les membres du Conseil municipal de Lyon sont élus suivant les règles applicables aux communes de plus de 3 500 habitants, tous les six ans, au suffrage universel direct, mais par arrondissement. Le Conseil municipal de Lyon compte 73 Conseillers municipaux dont l'élection est répartie en 9 secteurs, comptant en plus 148 Conseillers d'arrondissement. Chaque arrondissement est désormais pourvu d'un Conseil d'arrondissement élu et d'un Maire d'arrondissement, également élu. Le Conseil d'arrondissement est une réelle garantie de démocratie de proximité et d'un service public de qualité.

Le nombre de conseillers est fixé par la loi et varie par arrondissement. Il y en a 36 dans le 3e arrondissement.

Les Conseillers d'arrondissement sont élus par les électeurs de l'arrondissement. Ils désignent en leur sein

- le Maire qui préside le Conseil
- les Adjoints qui assistent le Maire

Certains conseillers d'arrondissement, dont le Maire, siègent également au Conseil municipal. Chaque arrondissement est donc représenté au sein du Conseil municipal. (12 pour le 3e)

Le rôle du Maire d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement est donc présidé par le Maire d'arrondissement, élu parmi les seuls Conseillers municipaux de l'arrondissement concerné. Cette élection a lieu 8 jours après l'élection du Maire de Lyon. Ses attributions sont multiples. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil d'arrondissement, il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes effectuées dans le cadre du budget d'arrondissement. Les maires-adjoints d'arrondissement sont élus dans les mêmes conditions que le Maire d'arrondissement. Ils peuvent être titulaires de délégations. Le Maire d'arrondissement et ses adjoints sont officiers d'état civil et sont chargés, dans l'arrondissement, des attributions relevant du Maire de la commune, d'affaires scolaires liées au respect de l'obligation scolaire, des inscriptions dans les crèches... Le Maire d'arrondissement donne son avis sur les autorisations d'urbanisme (permis de construire...) et les permissions de voirie délivrées par le Maire de Lyon. Il est également consulté sur les projets d'acquisitions ou de cessions d'immeubles envisagés par la Ville dans son arrondissement, et sur les déclarations souscrites par les propriétaires dans le cadre du droit de préemption urbain.

Les compétences du Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement du 3e arrondissement est composé de 36 élus qui se réunissent environ 10 fois par an. Parmi ses attributions, il répartit les crédits de fonctionnement qui lui sont délégués par le Conseil municipal de la Mairie centrale. Il délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement de tous les équipements sociaux destinés aux habitants du 3e dont la réalisation est subordonnée à la décision du Conseil municipal. Il est consulté sur tout projet concernant l'arrondissement et notamment, avant toute délibération du Conseil municipal, sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et autres projets d'urbanisme concernant le 3e. Le Conseil d'arrondissement est consulté par le Conseil municipal sur le montant des subventions que celui-ci se propose d'accorder aux associations domiciliées sur l'arrondissement, mais il n'a pas le pouvoir d'attribuer ces subventions. Il peut se voir déléguer par le Conseil municipal la gestion d'un équipement du service communal. Le Conseil d'arrondissement peut adresser au Maire de la Ville des questions écrites ou demander un débat au Conseil municipal, pour toute affaire intéressant l'arrondissement. A noter que les séances du Conseil d'arrondissement sont publiques, elles font l'objet d'un affichage en Mairie d'arrondissement et sur le site Internet www.lyon.fr.

Des moyens pour agir

Pour assumer ses compétences, le Maire d'arrondissement dispose d'agents de la commune qui lui sont affectés. Le 3e arrondissement est le plus important des 9 arrondissements lyonnais avec 46 agents communaux. Le 3e arrondissement dispose d'une dotation annuelle de fonctionnement (698 000 € pour l'année 2009) et d'une dotation d'investissement de 2 € par habitant. Les dépenses et les recettes de fonctionnement du Conseil d'arrondissement sont détaillées dans un état spécial d'arrondissement, annexé au budget de la commune. Le Maire d'arrondissement engage et répond de ce budget.

Une approche urbaine et humaine

Outre ses missions administratives classiques, votre Mairie d'arrondissement, en liaison permanente avec les services de la Mairie centrale, assure un rôle d'accueil, d'écoute et d'orientation majeur auprès de la population. Les différentes politiques et initiatives menées en terme de cadre de vie, d'animation locale, de petite enfance ou auprès des personnes âgées et des associations sont bien souvent déterminantes pour la qualité de vie des habitants. La Mairie du 3e est plus que jamais au service de tous.

Zoom sur les missions de votre Mairie d'arrondissement

1 - Pôle population

• ACCUEIL

- Orientation, information, documentation
- Conseils (permanences juridiques, interprètes, associations…)
- Réclamations (Tags, objets trouvés, …)
- Vignettes stationnement résident

• ETAT CIVIL

- Déclarations de naissance, reconnaissance, décès
- Délivrances cartes d'identité, passeports
- Délivrance d'actes d'état civil
- Mariages, parrainages, noces d'or…

• PETITE ENFANCE

- Gestion de la commission d'admission dans les crèches municipales

• PERSONNES AGEES

- Liens avec le CCAS, organisation de manifestations, sorties, …

• EDUCATION

- Préinscriptions en maternelle et primaire
- Calcul du quotient familial pour cantine, mercredis de Lyon, …
- Traitement et suivi des dérogations

• AFFAIRES GENERALES

- Certificat de vie maritale, certificat d'hérédité, certificat de résidence, attestation d'accueil, sortie de territoire, recensement des jeunes citoyens pour la journée d'appel, laissez passer pour mineurs, déclaration de chiens dangereux…

• ELECTIONS

- Tenue des listes électorales
- Organisation des scrutins

• RECENSEMENT DE LA POPULATION

- Préparation, collecte

2 - Pôle gestion décentralisée et vie locale

• FINANCES

- Budget
- Suivi des affaires budgétaires et comptables de la Mairie du 3e et des équipements transférés à l'arrondissement

• DEMOCRATIE DE PROXIMITE

- Assemblées, Conseil de quartier, Comité d'Intérêt et de Consultation d'Arrondissement (CICA) ; concertations et enquêtes publiques…

• GESTION DES SALLES, CRECHES, STADES ET GYMNASES

- Les mairies d'arrondissement assurent la gestion d'équipements et de bâtiments qui leur ont été transférés (plannings de mise à disposition, gestion des énergies et travaux d'entretien).

• LOGEMENT SOCIAL

Gestion des demandes et suivi des dossiers

• VIE ASSOCIATIVE

• FETES ET CEREMONIES

Un sacré choix •

Un marché unique en son genre

Le 24 août dernier, le Maire du 3e arrondissement, Thierry Philip, et son premier Adjoint Jérôme Maleski puis le 11 septembre avec Gérard Collomb, Maire de Lyon, et Marie-Odile Fondeur, Adjointe au commerce et à l'artisanat, se sont rendus place Bahadourian pour une visite de courtoisie sur le désormais traditionnel marché du Ramadan, dont le succès va grandissant, et qui se tenait jusqu'au 21 septembre. L'occasion pour le Maire de rassurer clients et marchands sur le bon déroulé de ce marché suite à un incident survenu quelques temps auparavant. L'occasion, également, de satisfaire la gourmandise de nos élus en achetant quelques pâtisseries typiques et …irrésistibles. II

Ensemble, c'est tout •

Le forum des associations fait le plein

Organisé par la Mairie du 3e, le forum des associations s'est tenu le 12 septembre dernier place Guichard. Moment de rencontre privilégié entre les différentes associations et les habitants, il s'est déroulé dans un climat festif et convivial avec de nombreuses animations culturelles et sportives. Placée sous le thème du « mieux vivre ensemble », cette édition 2009 a fait émerger de nouveaux secteurs associatifs autour de l'économie sociale et solidaire et du développement durable, en prise directe avec les enjeux actuels de société. II

Rentrée littéraire •

Le prix Renaudot 1954 à…un lyonnais

Il y a cinquante ans tout juste disparaissait le médecin et écrivain lyonnais Jean Reversy. Installé dans le 3e arrondissement, dans le quartier de Montchat, il a obtenu le prix Renaudot en 1954 pour son ouvrage « Le passage ». Il fait partie du patrimoine littéraire lyonnais et il est urgent de la redécouvrir. II

Gratuit ou payant ? •

Stationnement payant : la concertation avance

C'est une évolution inéluctable visant à limiter l'utilisation de la voiture en ville dans des secteurs à forte fréquentation, bien desservis par les transports en commun ou proches de parkings payants. L'extension des périmètres de stationnement payant dans le 3e arrondissement a fait l'objet d'une concertation avec les Conseils de quartier et les Comités d'Intérêt Local concernés. Ainsi les secteurs ouest et est de la Part-Dieu, ainsi que le secteur de la Buire devraient être prioritairement touchés par cette mesure, en attendant d'autres extensions. II

Rencontre au sommet •

Visite de chantier à la tour Oxygène

Le 26 août dernier, le Maire du 3e arrondissement. Thierry Philip accompagnait Gérard Collomb au sommet de la Tour Oxygène pour une visite de chantier. Au 26è et dernier étage, situé à 115 m, Gérard Collomb a rappelé la politique de la Ville concernant les tours et toute son ambition pour le quartier de la Part-Dieu qui ne doit pas être uniquement un quartier d'affaires. L'enjeu est de faire de ce cœur de l'agglomération un nouveau cœur de vie et d'habitation en y développant notamment les services culturels. La deuxième Tour lyonnaise sera mise en service en 2010, en attendant la future Tour Incity, qui deviendrait la plus haute tour de Lyon à l'horizon 2013. II

Dans le mouv' •

« Le 3e Bouge ! », c'est concret

Sous ce nouveau label, symbole de la nouvelle politique municipale dans l'arrondissement, sera désormais déclinée une série d'événements intergénérationnels. Cet été, les berges du Rhône ont été investies par de nombreux clubs ou associations pour différentes démonstrations ou initiations : karaté, escrime, kayak, massages Tai Chi, baptême de ski nautique… L'objectif était de permettre aux jeunes de découvrir des activités sportives, dans une ambiance convivial. Certaines places de l'arrondissement ont également proposé du cinéma, du théâtre et des concerts en plein air. Le 3e Bouge ! Bougez avec le 3e ! II

Quels chantiers •

Le 3e se transforme

Vision fait le point sur les travaux en cours dans votre arrondissement : si les travaux d'aménagement de la place Ronde de Montchat se sont achevés cet été, avant la réfection programmée de la chaussée environnante, ceux du carrefour de la rue Feuillat avec la piste cyclable qui borde la ligne de tram, jugé dangereux par les élus, sont en cours. Les travaux de réaménagement de la place Ballanche sont également achevés et permettent aux habitants de se réapproprier cet espace embelli et débarrassé de son marché sauvage. Enfin, après de nombreuses études et visites sur le terrain les travaux d'aménagement de la rue du docteur Rebatel, comprenant la création d'une voie modes doux, ont débuté. Début 2010, les cyclistes pourront emprunter cette voie, entre la rue Montbrillant et le cours Albert-Thomas, en toute quiétude... II

La Guillotière à l'ère de la guillotine 1791-1793 :

Quand la **Guillotière** faisait la **révolution à Lyon**

En 1852, le territoire de la Guillotière, correspondant aux quatre arrondissements de la rive gauche, a été annexé de manière définitive à la Ville de Lyon. Mais il ne s'agissait pas d'un acte nouveau. En effet, le 18 février 1791, la Guillotière avait déjà été unie à Lyon et ce, jusqu'en 1793. Ce regroupement avait pour but, alors, de renforcer les idées révolutionnaires dans Lyon même ; le faubourg étant sous le contrôle des Gardes Nationaux en provenance du Dauphiné. Cette union développa la communication entre les deux rives, le péage du pont ayant été interrompu. Mais cette annexion s'arrêta lorsque les Gardes Nationaux se rendirent compte que, dans la ville de Lyon, se trouvait un trop grand nombre de personnes opposées aux idées de la Révolution. Ils prirent des décisions fermes et transformèrent plusieurs résidences seigneuriales en camps militaires dont celle de la Part-Dieu, d'où des canons lançaient des boulets enflammés sur l'autre rive du Rhône. Mais au-delà de l'aspect tactique et militaire, cette période de deux ans, durant laquelle le faubourg était uni à Lyon, fut assez bénéfique pour la Guillotière. Ainsi, la ville dota ce territoire d'une véritable compagnie de policiers dirigée par un commissaire, réduisant de façon considérable la criminalité, surtout du côté de la Part-Dieu. Des équipements furent aussi installés dans le faubourg, changeant quelque peu l'aspect de la Guillotière. Ainsi, certains quartiers furent dotés de réverbères éclairant les ruelles sombres, des rues furent nettoyées, certaines pavées et des maisons réparées suite aux nombreuses inondations. Pendant cette période, la Ville de Lyon apporta ce qui manquait et continua de manquer cruellement après 1793 à cette localité : des moyens financiers. ||

Maud Roy

Tribunes Libres

Résidence Constant : l'autre version

Le démantèlement de la résidence pour personnes âgées Constant à Montchat, pour construire prochainement à la place un EHPAD, s'est poursuivi cet été, avec les conséquences que l'on imagine pour les résidents. Cela ne manque pas d'attrister tous ceux qui sont attachés à cet équipement de solidarité. A l'origine, selon le Maire du 3e, il n'y avait pas d'autres terrains pour créer un EHPAD que celui de la rue Constant. Il nous apprend en cette rentrée qu'un EHPAD privé pourrait aussi voir le jour dans le quartier, rue Jules Verne, dans les anciens locaux d'une entreprise pharmaceutique ; des locaux commercialisés par la SACVL. Pour créer son EHPAD « social », la Ville de Lyon n'aurait-elle pas pu trouver, pour ce site, un montage adapté avec la SACVL, société qu'elle contrôle ? Il est vrai que suite à une gestion hasardeuse de ses emprunts, la SACVL se retrouve avec une dette de 30 millions d'euros. Cela laisse peu de marge pour les projets « sociaux ». ||

Ensemble pour Lyon
(plus d'infos sur www.pierreberat-lyon3.com)

Tours durables ?

La presse quotidienne nous informe des discussions au sein du Grand Lyon à propos de la tour « in city ». Et de révéler que l'assemblée communautaire envisageait d'exonérer de ses obligations de parking l'aimable promoteur. La même assemblée, à quelques élus près, qui acceptait un parking sous le square Delestraint. Or, les modifications du PLU que requièrent ces différents projets ne provoquent que peu de débats. Si on exclut l'hypothèse de petits privilèges consentis, quelle lecture pouvons-nous avoir de ces pratiques ?
Qu'il est encore bien difficile d'inscrire le développement durable dans les politiques publiques. Les tours de bureaux drainent par nature des véhicules, y compris sur un lieu riche en transports collectifs. L'absence de parking ne freinera pas l'usage de la voiture. A l'évidence ils auraient limité les rotations dans le quartier de la gare, rotations très productrices de particules fines et autre CO2. Aussi nous invitons l'assemblée communautaire à reprendre le sujet avec un regard plus global. ||

Eric Lafond
Mouvement Démocrate

Le 3e bouge !

Ils ne sont pas légion

Citoyens d'honneur et exemples à suivre

A l'occasion de la célébration de la fête nationale le 15 juillet dernier à la Mairie du 3e, Thierry Philip a inauguré une nouvelle cérémonie de remises de médailles : les citoyens d'honneur du 3e arrondissement de Lyon. Une première !

Désormais, chaque année, l'équipe municipale aura à cœur de distinguer les habitants du 3e qui se sont illustrés par des actes de courage ou de dévouement exceptionnels. Une démarche innovante inaugurée le 15 juillet dernier et qui, hasard des circonstances, n'a récompensé que des femmes pour cette première. En présence du Maire et de Nathalie Rolland-Vannini, Adjointe chargée de la Vie associative et des Anciens combattants, 6 femmes exemplaires se sont donc vues remettre ces médailles de Citoyens d'honneur, gravées à leur nom. Présentation : Roberta Moresco a apporté les premiers secours aux personnes de la résidence étudiante du boulevard Vivier-Merle dans laquelle s'est produite l'explosion du 25 janvier dernier. Elle est venue à bout d'une porte, permettant à plusieurs occupants coincés, de quitter le bâtiment. Roseline Estorgues-Maley a aidé et alerté l'opinion sur la situation d'une famille roumaine d'origine Rom, avec quatre jeunes enfants, qui vivaient dans des conditions déplorables et indignes. Ghislaine Hamid a été distinguée pour ses expositions photos « Les hommes debout » et « Femmes courage », en Mairie du 3e. Trois de ces « Femmes courages », qui ont participé à l'aventure photographique de Ghislaine Hamid, ont été récompensées : Denise Joussot dont les parents ont hébergé, sous l'occupation, des enfants juifs alors même qu'ils habitaient à côté du siège de la Gestapo; Renée Dufourt, agrégée de philosophie, qui s'est toujours battue pour le droit des femmes, et enfin Simone Presle, militante engagée dans la vie associative de son quartier, en particulier à la Maison pour Tous et au centre Social Bonnefoi. De grandes dames qui font honneur au 3e arrondissement. Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle promotion de Citoyens d'honneur du 3e.

Mairie du 3e arrondissement - 215, rue Duguesclin - 69423 Lyon cedex 03
Tél : 04 78 95 83 50 - mairie3@mairie-lyon.fr - www.lyon.fr